

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration	17 57701-D		
spécification	2064543	Date de révision	15.02.2011
Version	2.0	Date d'impression	20.02.2012
N° du matériau	1377769	Page	1 / 9

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1377769

Nom commercial : 17 57701-D
Couleur De Decoration
Orange Cadmium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Color & Glass Performance Materials
Gutleutstraße 215
60327 Frankfurt/M.

Téléphone : +49 69 27116 0
Téléfax : +49 69 27116 333

Adresse e-mail : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 2 / 9

aucun(e) connu(e)

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Verre/Fritte
Sulfure/séléniure inorganique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
orange de sulfoséléniure de cadmium	12656-57-4 235-758-3	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 7
jaune de sulfure de zinc et de cadmium	8048-07-5 232-466-8	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.
En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Le produit lui-même ne brûle pas.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 3 / 9

appropriés Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction non-appropriés : aucun(e) connu(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8. Assurer une ventilation adéquate. Eviter toute formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter la formation de poussières.

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Pas de précautions particulières lors d'une utilisation conforme. Assurer une bonne aération du local.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 4 / 9

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Classe de stockage (Allemagne) : 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(cadmium sulfoselenide orange)	12656-57-4	AGW	0,0150 mg/m3		
Autres informations	:	Cd			
(cadmium zinc sulfide yellow)	8048-07-5	AGW	0,0150 mg/m3		
Autres informations	:	Cd			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

En cas d'apparition de poussière: Le cas échéant, système d'aspiration. Les mesures techniques de protection sont toujours prioritaires par rapport à l'équipement de protection individuel.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'apparition de poussières respirables: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P1.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 5 / 9

Protection des mains : recommandé: gants de protection appropriés par ex. gants en caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.

Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures de protection : Pas de mesures particulières nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre
Couleur : orange
Odeur : inodore
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : non applicable
Point d'éclair : non applicable

9.2 Autres informations

Indice de réfraction : non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 6 / 9

normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

frites, produits chimiques (groupe 7) : DL50: > 2.000,00 mg/kg
Espèce: rat

orange de sulfoséléniure de cadmium : DL50: > 5.110,00 mg/kg
Espèce: rat

jaune de sulfure de zinc et de cadmium : DL50: > 5.100,00 mg/kg
Espèce: rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut irriter les yeux et la peau.
La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

frites, produits chimiques (groupe 7) CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

orange de sulfoséléniure de cadmium CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

jaune de sulfure de zinc et de cadmium CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 7 / 9

Toxicité pour les daphnies

frites, produits chimiques (groupe 7)
orange de sulfoséléniure de cadmium
jaune de sulfure de zinc et de cadmium

CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

CE50 Daphnie: 53,9 mg/l / 48 h

CE50 Daphnie: 20,00 mg/l / 48 h

Toxicité pour les algues

frites, produits chimiques (groupe 7)

IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification 2064543

Date de révision 15.02.2011

Version 2.0

Date d'impression 20.02.2012

N° du matériau 1377769

Page 8 / 9

Marchandise non dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Couleur De Decoration

17 57701-D

spécification **2064543**
Version **2.0**
N° du matériau **1377769**

Date de révision **15.02.2011**
Date d'impression **20.02.2012**
Page **9 / 9**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
